CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

PAR

AUDOUIN

Pour la formation d'une commiſſion qui ſoit chargée de preſenter un travail ſur les inſtitutions republicaines.

Séance du 19 Fructidor ſoir, an V.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Les circonſtances périlleuſes dans leſquelles ſe trouve la patrie n'ont point ébranlé le courage des amis de la liberté ; il s'eſt accru en raiſon des obſtacles qu'ils ont à vaincre. La journée mémorable du 18 fructidor ſera placée

au nombre des plus glorieuſes époques de notre révolution. Un gouvernement, dont l'exiſtence a été ſanctionnée par le peuple, a prouvé ſolemnellement que les deſtinées de la République n'ont pas été confiées en vain à ſon énergique ſageſſe. Les fidèles repréſentans de la nation ont connu toute la grandeur de leurs fonctions : ils ſe ſont pénétrés de cette vérité, qu'une bonne conſtitution n'eſt autre choſe que la garantie de la liberté publique.

Mais il ne ſuffit pas d'avoir briſé la trame de la conjuration qui devoit avoir pour réſultat la proſcription entière & l'égorgement des patriotes qui ont combattu la monarchie, & dans l'intérieur, & dans les camps ; il ne ſuffit pas d'éloigner de la terre libre les partiſans audacieux ou hypocrites des rois ; il ne ſuffit pas d'avoir triomphé des conſpirateurs par la préſence de nos guerriers, & par les ſuffrages des vrais citoyens ; il ne ſuffit pas de décerner des récompenſes aux braves qui ont verſé leur ſang aux frontières pour la plus juſte des cauſes, en même temps qu'on s'occupera ſérieuſement cette fois du ſort des penſionnaires & des rentiers ; il ne ſuffit pas de rapporter les lois groſſes de contre-révolution, d'écarter de l'adminiſtration des affaires tous ceux dont les intérêts & les ſentimens connus ſont en oppoſition directe avec le régime actuel ; il ne ſuffit pas d'être fort pendant quelques jours, pour retomber bientôt dans cette ſécurité, dans cette apathie qui déja ont produit tant d'oſcillations, de déchiremens : prenez garde, repréſentans ; ſi, de concert avec l'autorité exécutive, vous n'employez pas tous vos ſoins à former une véritable opinion publique, vous n'aurez fait que du bruit pendant quelques heures, & vous n'aurez pas affranchi les républicains des horreurs d'une réaction qui ſeroit la dernière.

Nous n'avons exiſté que trop long-temps au milieu d'une opinion factice : qu'enfin une opinion vraie, puiſſante, s'élève & demeure. Cette opinion, on la formera en ne dirigeant tous les choix que ſur les amis éprouvés de la République : on la formera en ne rendant que des lois conformes

à l'eſprit de la liberté : on la formera ſur-tout en créant des inſtitutions républicaines qui faſſent oublier à jamais les habitudes & les préjugés monarchiques. Les lois d'une République paſſent comme l'éclair, quand elles ſont reçues par des hommes indignes de leur obéir, & incapables de les prendre pour la règle de leur conduite : de tels hommes exiſteront tant que vous n'aurez pas établi, multiplié des inſtitutions qui préſentent par-tout, &, pour ainſi dire, à chaque inſtant, la liberté, la gloire, le patriotiſme, toutes les vertus républicaines. Je demande qu'une commiſſion de cinq membres ſoit chargée de vous préſenter un travail ſur les inſtitutions qui doivent garantir la durée de la République, en faiſant chaque jour ſanctionner ſon exiſtence par tous les cœurs. C'eſt ici que peuvent s'appliquer ces mots : « Il ne ſuffit pas de vaincre, il faut ſavoir mettre à profit la » victoire. » Or, je vous le prédis, elle vous échappera pour jamais. Je demande que ma propoſition ſoit miſe aux voix.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an V.